



APPEL A CANDIDATURE

MARCHE NOCTURNE
Vieux Port

Dossier de candidature à retourner complet au plus tard :
le 20 mai 2019 à 16h00

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
MARCHE NOCTURNE du 5 juillet au 25 août 2019

I°) AUTORITE TERRITORIALE :

La Ville de La Ciotat représentée par son Maire en exercice Patrick BORÉ,
Mairie de La Ciotat
Service Courrier
Rond-Point des Messageries Maritimes
BP 161
13708 La Ciotat Cedex

II) OBJET DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

Le présent appel à candidature porte sur la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre de l'organisation d'un marché nocturne estival, pour l'exploitation de stands, sur le Vieux Port de La Ciotat, du 5 juillet 2019 au 25 Août 2019, de bijoux, produits cosmétiques, décorations, maroquinerie, photographie, linge de plage, maillots de bain, artisanats, magnets, jouets lumineux, produits de téléphonie, lunettes de soleil, montres, paniers en osier, porte-clefs, bougies, éclairages, lumineux, chaussures estivales, articles pour cheveux, bonbons, barbes à papa (Toutes les propositions seront étudiées.)

Par cette autorisation, la Ville accorde au bénéficiaire un droit d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public de 3, 4, 5 ou 6 mètres linéaires.

Le bénéficiaire est assujetti au paiement d'une redevance par l'occupant, fixée par délibération n°9 du conseil municipal du 17 décembre 2018 approuvant le catalogue des tarifs pour 2019, de 4,68€ le mètre linéaire par soir et pour 52 jours d'exploitation soit :

- 730,08 € pour un stand de 3 mètres
- 973,44 € pour un stand de 4 mètres
- 1216,80 € pour un stand de 5 mètres
- 1460,16 € pour un stand de 6 mètres

Le marché nocturne s'organisera comme suit :

Déballage chaque jour de 19h30 à 20h00

En semaine

- Exploitation commerciale de 20h00 à 00h
- Remballage de 0h à 0h45
- Réouverture de la circulation à 01h00

En week-ends et jours fériés

- Exploitation commerciale de 20h à 1h00
- Remballage de 01h00 à 1h45
- Réouverture de la circulation à 2h00

Durée : Autorisation précaire et révocable d'une durée de la manifestation à compter de sa date de délivrance.

III) EXPLOITATION

Prise d'effet et durée

Autorisation précaire et révocable de la durée de la manifestation à compter de sa date de délivrance

Domanialité publique

L'organisation de la présente consultation ne concerne ni un marché public, ni une délégation de service public mais la délivrance d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) du domaine public avec arrêté de permis de stationnement régi par le Code général de la propriété des personnes publiques.

IV) PROCEDURE

☒ Date limite de réception des candidatures : 20 mai 2019 à 16h00

☒ Forme de la candidature : La Ville de La Ciotat contractera avec une seule entité, charge à elle de composer si nécessaire une équipe pluridisciplinaire apte à répondre aux différentes compétences à mobiliser.

▪ Documents à fournir :

☒ Un courrier motivé adressé à Monsieur le Maire de La Ciotat indiquant votre souhait de candidater

☒ Un curriculum vitae présentant vos références

☒ Le projet global sur le stand (photos...)

☒ Un extrait des tarifs proposés et types de produits

☒ Un budget prévisionnel d'activité,

☒ Un extrait Kbis de moins de trois mois,

☒ Assurance

☒ Carte professionnelle

☒ Tout document jugé nécessaire par le candidat

V) CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée selon 2 critères :

- 1) La qualité ou l'originalité de l'offre commerciale,
- 2) L'aménagement et la convivialité du stand.

Les candidats ayant obtenu la meilleure note, à l'issue de cette analyse, pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la Commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Les plis devront être remis à l'adresse suivante avant la date limite de remise des candidatures fixée à l'article IV:

Monsieur le Maire
Service du Courrier
Rond-Point des Messageries Maritimes
BP 161
13708 La Ciotat Cedex

V) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus : Mairie de La Ciotat, Direction des services à la population, Service Commerce Artisanat n° de téléphone : 04.42.08.88.80 – commerce@mairie-laciotat.fr